



Avis d'audience par écrit

Le 1 novembre 2022

Réf. 2022-H-107

La CCSN tiendra une audience par écrit sur la demande d'OPG concernant le report de la date limite pour déposer les documents relatifs à la fin de l'exploitation commerciale de la centrale nucléaire de Pickering

En novembre 2022, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience fondée sur des mémoires afin d'étudier une demande d'Ontario Power Generation (OPG) concernant le report, du 31 décembre 2022 au 30 juin 2023, de la date limite pour déposer les documents relatifs à la fin de l'exploitation commerciale de la centrale nucléaire de Pickering. La centrale est située dans la municipalité de Pickering, en Ontario, et se trouve sur le territoire traditionnel des Wendats et de la Nation anishinabek ainsi que sur le territoire visé par la clause 2 du Traité Williams de 1923 avec les Nations Michi Saagiig et Chippewa, qui comprennent les Premières Nations d'Alderville et de Curve Lake, Hiawatha, Scugog Island, Rama, Beausoleil et Georgina Island.

Le permis actuel d'OPG l'autorise à exploiter la centrale nucléaire de Pickering jusqu'au 31 décembre 2024. L'exploitation au-delà de cette date constituerait une modification du fondement d'autorisation d'OPG et nécessiterait l'autorisation de la Commission. En 2018, lorsque la Commission a pris la [décision](#) de délivrer le permis actuel d'OPG, elle a exigé que si OPG avait l'intention de demander une telle autorisation, celle-ci devait en aviser la CCSN et déposer des renseignements précis, y compris une réévaluation de son bilan périodique de la sûreté, avant le 31 décembre 2022. OPG cherche maintenant à reporter cette date limite au 30 juin 2023.

L'audience portera uniquement sur l'échéancier pour le dépôt des renseignements. Une formation de la Commission examinera les mémoires d'OPG et du personnel de la CCSN, puis délibérera et rendra une décision sur la demande à l'étude. Toute demande future visant l'exploitation de la centrale de Pickering au-delà de 2024 serait examinée dans le cadre d'une audience publique distincte, avec participation du public, tenue avant le 31 décembre 2024.

La [demande d'OPG](#) (en anglais) est accessible sur le site Web de la CCSN ou sur demande auprès du Greffe de la Commission aux coordonnées ci-après. Le mémoire du personnel de la CCSN sera accessible sur le site Web de la CCSN, à suretenucleaire.gc.ca, ou sur demande au Greffe de la Commission après le 4 novembre 2022.

Une fois les délibérations terminées et la décision de la Commission rendue sur cette question, un compte rendu de décision sera affiché sur le site Web de la CCSN, à suretenucleaire.gc.ca, et pourra être obtenu sur demande.

Pour en savoir plus sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou l'installation à l'étude, ou encore pour demander des documents, communiquez avec :

Agente du tribunal, Greffe de la Commission
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 343-550-8309 ou 1-800-668-5284

Fax : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca

Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)